|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.15 juillet 2021FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

Groupe de travail A composition non limitee Sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020

Troisième réunion

En ligne, 23 août – 3 septembre 2021

Point 2 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

# NOTE DE SCÉNARIO et ORGANISATION DES TRAVAUX provisoire

*Note des coprésidents*

# Introduction

1. Donnant suite à l’ordre du jour et annotations (CBD/WG2020/3/1 et Add.1), le présent document contient l’organisation des travaux proposée pour la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, prévue pour commencer le 23 août 2021. Le présent document a été élaboré par les coprésidents, avec l’appui de la Secrétaire exécutive et les orientations du Bureau de la Conférence des Parties. Le présent document remplace la note de scénario diffusée antérieurement (CBD/WG2020/3/1/Add.2)
2. L’approche générale pour l’organisation de la réunion officielle en ligne du Groupe de travail est celle qui a été utilisée pour les réunions officielles en ligne des organes subsidiaires, tenues en mai et juin 2021, en tenant compte également de l’expérience acquise lors de ces réunions et des enseignements tirés.
3. Les principes clés qui s’appliquent à l’organisation de la réunion officielle en ligne du Groupe de travail à composition non limitée sont les suivants :
4. Le calendrier et les modalités d’organisation de la réunion répondent aux circonstances extraordinaires actuelles liées à la pandémie de Covid-19, et ne créent aucun précédent pour l’organisation de réunions semblables au titre de la Convention sur la diversité biologique à l’avenir;
5. Des réunions en personne seront requises pour décider le contenu de l’ordre du jour et approuver le projet final du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, aux fins d’examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion;
6. Le calendrier et les modalités d’organisation de la réunion ont été élaborés comme suit :
	* 1. Garder à l’esprit le calendrier des préparations nécessaires pour la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, et la nécessité de poursuivre des réunions pour la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et pour la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, ainsi que pour le Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, dans un contexte de réunions en personne à une date ultérieure;
		2. Permettre une participation entière et effective des Parties, ainsi que le plein engagement de tous les observateurs, en tenant les réunions d’une manière transparente, équitable et inclusive;
		3. Appuyer la prompte négociation du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, aux fins d’adoption à la quinzième réunion de la Conférence des Parties;
7. L’adoption des documents L/documents définitifs sera reportée à la réunion en personne du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, à moins que le Groupe de travail en décide autrement, après avis du Bureau. Cependant, le Groupe de travail pourra faire une demande de travaux d’intersessions restreints, dans le cadre du mandat énoncé dans la décision 14/34, et compte tenu des limites de temps et des ressources disponibles;
8. Le règlement intérieur en vigueur s’appliquera, mais son application sera adaptée au contexte de réunion en ligne, selon que de besoin.

# ModalitÉs pour la rÉunion officielle en ligne du Groupe de travail À composition non limitÉe sur le cadre mondial de la biodiversitÉ pour l’aprÈs-2020 en 2021

**A. Séances plénières**

1. Des séances plénières auront lieu pour : a) ouvrir, suspendre et clore la réunion, adopter l’ordre du jour et l’organisation des travaux, élire le rapporteur et approuver le rapport sur la réunion; b) terminer la première lecture des documents, selon que de besoin, et créer des groupes de contact; c) permettre un bilan ou un examen des progrès accomplis par les groupes de contact, et fournir d’autres orientations pour leurs travaux, selon qu’il convient.
2. Les séances plénières se tiendront pendant une durée de trois heures, avec une pause de quinze minutes au milieu de chaque séance environ. Une seule séance plénière aura lieu chaque jour. Les séances plénières se tiendront généralement de 7 heures à 10 heures EDT (11h – 14h UTC).
3. Toutes les séances plénières seront diffusées sur Internet, enregistrées et disponibles sur demande.
4. Toutes les demandes d’intervention des Parties seront entendues pour chaque point de l’ordre du jour. Les déclarations des autres gouvernements, des groupes de parties prenantes et d’autres observateurs seront aussi entendues, selon le temps disponible.
5. La présidence, la Secrétaire exécutive et un représentant du Gouvernement colombien et les coprésidents feront des déclarations d’ouverture et de clôture de la réunion.
6. Aucune déclaration générale ne sera faite lors des séances d’ouverture et de clôture de la réunion.
7. Chaque point de l’ordre du jour commencera par une brève présentation du point par les coprésidents ou le Secrétariat, suivie de déclarations des groupes régionaux, des Parties, des autres gouvernements, des principaux groupes de parties prenantes et d’autres observateurs (selon qu’il convient et selon le temps disponible).
8. Les déclarations faites sur chaque point de l’ordre du jour par des Parties ou d’autres gouvernements seront limitées à trois minutes maximum, et les déclarations faites au nom d’un groupe régional seront limitées à cinq minutes. Pour les principaux groupes de parties prenantes, les déclarations seront limitées à quatre minutes, et pour les autres observateurs, à deux minutes (selon le temps disponible).
9. Dans le cas de figure où un participant n’est pas en mesure de faire une déclaration pendant une séance donnée pour des raisons techniques (comme une mauvaise connexion Internet), des dispositions de remplacement seront prévues. Les participants pourront aussi envoyer des déclarations préenregistrées et des communications écrites au Secrétariat avant la tenue de la réunion, comme sauvegarde en cas de problèmes de connexion imprévus survenant durant la réunion. Les Parties ayant des problèmes de connexion Internet peuvent aussi envisager d’utiliser le bureau national de l’ONU dans leur pays, moyennant un accord préalable. Les Parties, les autres gouvernements et les observateurs qui prévoient de s’exprimer oralement sont encouragés à prévoir un représentant supplémentaire.
10. Toutes les déclarations faites lors de la première lecture d’un document, y compris les déclarations écrites transmises dans les 12 heures suivant l’achèvement de la première lecture, seront affichées en ligne, sous réserve de l’accord de la Partie ou de l’observateur concerné.

**B. Groupes de contact**

1. Sur la base des résultats de la première lecture, les coprésidents du Groupe de travail pourront constituer des groupes de contact, dont ils définiront clairement le mandat, et désigneront les coprésidents de groupe de contact. Il est envisagé que les groupes de contact soient constitués de la façon indiquée dans la partie III.
2. Les groupes de contact se réuniront pendant une durée maximale de trois heures. Un ou deux groupes de contact se réuniront chaque jour, selon que de besoin, mais à des heures différentes de la journée. Aucunes réunions parallèles de deux groupes de contact n’auront lieu. Les groupes de contact se réuniront de 7h à 10h et/ou de 11h à 14h EDT (11h à 14 h et/ou 15h à 18h UTC). Le nombre de jours comprenant deux réunions de groupes de contact sera limité.
3. La participation aux groupes de contact est ouverte à toutes les Parties, aux autres gouvernements, et aux représentants d’observateurs.
4. Les groupes de contact mèneront leurs travaux sur la base d’un document non officiel ou d’une partie du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Tous les documents non officiels seront mis à disposition au moins 36 heures avant leur examen par un groupe de contact. Des mises à jour régulières seront disponibles pour tous les participants aux groupes de contact pour garantir une transparence, et une période de temps suffisante sera prévue entre les réunions de groupes de contact pour permettre un examen des projets de texte et des consultations bilatérales ou de groupe. Selon que de besoin, les parties du texte examiné pourront être partagées de manière interactive pour faciliter leur conclusion.
5. Les coprésidents du Groupe de travail pourront aussi constituer d’autres formes de groupes informels, tels que les Amis du président, et partager les modalités de leur organisation avec les Parties.
6. Les groupes de contact et d’autres formes de groupes informels mèneront leurs travaux en anglais et, en conséquence, les documents non officiels examinés lors des réunions du groupe seront en anglais. Cependant, conformément à la pratique en vigueur, les résultats des groupes de contact seront transmis à la plénière dans toutes les langues officielles de l’ONU.

# organisation des travaux

1. Les travaux du Groupe de travail seront menés dans le cadre de séances plénières et de réunions des groupes de contact. L’organisation des travaux proposée figure en annexe ci-dessous.
2. Comme demandé par le Groupe de travail à sa deuxième réunion, en février 2020, le Groupe de travail sera saisi du premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CBD/WG2020/3/3) et d’un document de pré-session concernant l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (CBD/WG2020/3/4), et procédera comme suit :
	1. En plénière : Ouverture de la réunion, adoption de l’ordre du jour, organisation des travaux et élection d’un rapporteur, et mise à jour des coprésidents sur les progrès accomplis depuis la deuxième réunion du Groupe de travail;
	2. En plénière : Première lecture du document contenant le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et du document relatif à l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, afin d’entendre les premiers points de vue des groupes régionaux, des Parties, des autres gouvernements, des principales parties prenantes et des observateurs, selon le temps disponible;
	3. Dans un groupe de contact : Débats sur l’information de séquençage numérique, sur la base des informations fournies dans le document de pré-session, et déclarations faites lors d’une première lecture et/ou de l’examen d’un document non-officiel;
	4. Dans un groupe de contact : Examen, partie par partie, du premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et du projet de décision l’accompagnant;
	5. En plénière : Fournir des mises à jour pour un bilan en séance plénière;
	6. En plénière : Approuver le rapport de la réunion en ligne;
	7. En plénière : Clôture de la réunion.

# questions diverses

*Réunions régionales*

1. Des plateformes en ligne adéquates seront mises à disposition pour les consultations des groupes régionaux, comme demandé par les régions. Les régions devront conseiller le Secrétariat sur le moment qui leur convient le mieux. Les régions sont encouragées à organiser des réunions régionales préparatoires durant la semaine qui précède la réunion, en plus des réunions régionales prévues durant la réunion officielle.

*Réunions du Bureau*

1. Des réunions du Bureau de la Conférence des Parties administrant la troisième réunion du Groupe de travail se tiendront périodiquement pour planifier, évaluer les progrès accomplis, et fournir des orientations aux coprésidents concernant le déroulement de la réunion.

*Participation des observateurs*

1. Séances plénières : Les autres gouvernements et les principaux groupes de parties prenantes auront la possibilité de d’exprimer sur chaque point de l’ordre du jour. Les autres observateurs auront la possibilité de d’exprimer également, en fonction du temps disponible. Lorsque le temps disponible est limité, les coprésidents s’efforceront d’assurer un équilibre entre les différentes catégories d’observateurs, compte tenu également de l’intérêt présenté pour le point de l’ordre du jour examiné.
2. Groupes de contact : les observateurs pourront s’exprimer, ceci restant à la discrétion du président ou des coprésidents des groupes de contact.

*Aider à résoudre les problèmes techniques de connexion Internet*

1. Ces problèmes techniques seront réduits à un minimum par les mesures suivantes :

a) Les Parties peuvent envisager de participer à la réunion depuis le bureau national de l’ONU dans leur pays, moyennant un arrangement préalable conclu avec le Secrétariat;

b) Dispositions supplémentaires pour une formation préalable et la possibilité d’effectuer des tests, à un moment qui convient à tous les fuseaux horaires;

c) Tests avancés de connectivité et du matériel;

d) Tests quotidiens du matériel vidéo et des écouteurs, avant chaque séance plénière;

e) Toutes mesures raisonnables pour aider les Parties qui rencontrent des difficultés en termes de connexion Internet ou d’utilisation de la plateforme (au moyen du Secrétariat et des techniciens de la plateforme).

*Horaires des réunions*

1. Compte tenu des enseignements tirés de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, la difficulté de travailler dans de nombreux fuseaux horaires sera réduite en choisissant un fuseau horaire qui convient le mieux à la plupart des Parties, en variant les horaires et surtout, en réduisant le nombre d’heures de réunion quotidiennes. Lorsque des séances plénières se tiendront, aucune autre réunion ne pourra avoir lieu en même temps (à l’exception d’un bilan d’une heure pendant une journée seulement). De même, seulement une ou deux réunions de groupes de contact pourront avoir lieu sur n’importe quelle période de deux heures, et le nombre de jours comprenant plus d’une réunion d’un groupe de contact sera limité à trois jours. En conséquence, le nombre total d’heures de réunion quotidiennes sera limité à trois heures maximum la plupart des jours, et ne dépassera jamais six heures. D’autre part, aucune réunion ne se tiendra pendant le weekend.

*Documentation*

1. La documentation de pré-session pertinente, y compris le premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, sera fournie au moins six semaines avant la tenue de la réunion.
2. La liste des participants préinscrits sera mise à la disposition de tous les participants inscrits au début de la réunion.

*Plateforme interactive*

1. Toutes les réunions officielles se tiendront au moyen la plateforme Interactio. Des améliorations ont été apportées à Interactio et des séances de formation seront organisées pour faire en sorte que tous les délégués se soient familiarisés à l’utilisation de la plateforme avant la tenue de la réunion.

*Evènement de haut niveau*

1. Le Gouvernement colombien organisera un évènement de haut niveau « pré-COP » le 30 août 2021, comprenant des débats entre les ministres et chefs d’Etat et de gouvernement, en vue de promouvoir l’élaboration d’un cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 efficace. Les invitations seront envoyées par le Gouvernement colombien, en consultation avec le Bureau of the Conférence des Parties[[2]](#footnote-3).

*Evènements parallèles/séances d’information*

1. Aucun évènement parallèle n’aura lieu durant la réunion officielle en ligne. Cependant, des séances d’information pourront avoir lieu pendant les réunions en personne du Groupe de travail qui se tiendront en même temps que la poursuite de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application.

*Annexe*

**ORGANISATION DES TRAVAUX PROVISOIRE**

| **Date** | **Heure**  | **Type de réunion** | **Points de l’ordre du jour** |
| --- | --- | --- | --- |
| Lundi 23 août | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Plénière | Points 1, 2, 3, Ouverture, organisation des travaux et mise à jourPoint 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques *(première lecture)*  |
| Mardi 24 août | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Plénière | Point 4. Projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 *(première lecture)* |
| Mercredi 25 août | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Groupe de contact | Point 4. Projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020  |
| 11h – 14h EDT(15h – 18h UTC) | Groupe de contact | Point 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques |
| Jeudi 26 août | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Groupe de contact | Point 4. Projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 *(suite)* |
| 11h – 14h EDT(15h – 18h UTC) | Groupe de contact | Point 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques *(suite)* |
| Vendredi 27 août | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Groupe de contact | Point 4. Projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 *(suite)* |
| 11h – 14h EDT(15h – 18h UTC) | Groupe de contact | Point 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques *(conclusion)* |
| Lundi 30 août | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Groupe de contact | Point 4. Projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 *(suite)* |
| À confirmer | Evènement de haut niveau |
| Mardi 31 août | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Groupe de contact | Point 4. Projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 *(conclusion)* |
| 11h – 12h EDT(15h – 16h UTC) | Plénière | BilanPoint 6. Questions diverses |
| Mercredi 1er septembre | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Groupe de contact | À déterminer |
| Jeudi 2 septembre | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Groupe de contact | À déterminer |
| Vendredi 3 septembre | 7h – 10h EDT(11h – 14h UTC) | Plénière | Point 7. Examen des résultats, approbation du rapport et clôture de la réunion  |

*Note :* L’agencement et l’ordre des réunions des groupes de contact sont fournis à titre indicatif seulement et pourront changer en fonction des débats menés en plénière.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/WG2020/3/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Des précisions seront fournies par la Colombie en temps voulu. [↑](#footnote-ref-3)